



**Contribution citoyenne :
Guide de lecture et
d'étonnement du groupe
citoyen concernant le
dossier des maîtres
d'ouvrage**

Le 18 janvier 2025

1. Point de méthode

Rappel du mandat du groupe citoyen :

Alors que le débat public sur le projet des 2 nouveaux EPR du Bugey démarre le 28 janvier 2025, un groupe citoyen a été constitué. Ce groupe a été recruté par une agence spécialisée qui avait pour mission de réunir un groupe de personnes varié et équilibré du point de vue de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et en termes de connaissances liées au nucléaire. Le panéliste s'est également assuré de la non-appartenance des personnes aux métiers ou associations liées à cette énergie. Ainsi, 28 personnes constituant le groupe se sont réunies pour remplir leur premier mandat : prendre connaissance du dossier du projet en amont du débat et de produire un guide de lecture à destination du grand public, pour lui permettre d'entrer plus facilement dans le débat :

- Quelles sont les idées clés de ce dossier et qu'avons-nous appris ?
- Quelles sont les informations qui nous ont surpris ?
- Et quelles sont celles qui nous manquent, et nos questions au porteur de projet ?

Ainsi le fil rouge du travail du groupe citoyen était le suivant : "si nous devons expliquer ce projet à un ami, que dirions-nous ?"

Pour produire ce guide de lecture citoyen, le groupe citoyen s'est réuni à 3 reprises: le 8 janvier pour une séance de préparation, le 18 janvier pour une journée de travail et le 23 janvier pour une séance de correction et de v



Introduction sur le travail effectué :

La méthode proposée pour la séance du 18 janvier a été celle de l'arpentage. Avec cette méthode, le dossier du projet a été découpé en 10 parties. Chaque partie a été confiée à un sous-groupe différent qui devait indiquer aux autres sous-groupes le contenu de sa partie (ce qui était selon lui intéressant, surprenant, manquant). La mise en commun en plénière permettait d'avoir une vision d'ensemble du document.

L'après-midi, sur la base de ce partage décliné en supports muraux, des groupes élargis devaient prioriser les idées clefs de l'ensemble des participants sur une des questions ci-dessus. Ce travail a de nouveau fait l'objet d'un échange en plénière.

L'équipe du débat a fait la synthèse des contributions orales et écrites de cette journée et a proposé une version 0 de ce guide citoyen discuté et amendé en visio le 23 janvier 2025. Le présent document intègre les derniers retours et corrections nécessaires à sa validation collective.

Notre retour sur l'arpentage

Le 18 janvier plusieurs d'entre nous avons découvert la méthode de l'arpentage, qui, si elle permet de faciliter la lecture d'un dossier dense, a généré chez certain.e.s de la frustration : lire le dossier dans son intégralité aurait permis de répondre à certaines questions, d'avoir un aperçu global. Toutefois, cela n'a pas impacté notre premier ressenti à la lecture et les temps de partage ont en grande partie répondu à ce besoin.

Le groupe citoyen découvre la nature de ce document :



Avant de commencer ce travail, les membres de notre groupe citoyen avaient des niveaux d'information divers sur le nucléaire, certaines personnes se sentant assez informées, d'autres pas du tout. Certaines personnes avaient déjà un avis personnel, pas forcément arrêté, d'autres pas. Certains membres du groupe avaient entendu parler du projet des 2 nouveaux EPR dans le Bugey.

Tout d'abord, l'ensemble du groupe reconnaît que **c'est un document très riche dans lequel on apprend beaucoup de choses sur les différents enjeux et aspects du projet**. Cependant, ce document est également apparu comme **difficile à lire pour le grand public**. "Nous le percevons comme très technique, utilisant parfois un vocabulaire complexe et mobilisant des notions mal comprises comme par exemple les différents acteurs impliqués et les questions autour de la gouvernance du projet (qui fait quoi ? qui décide quoi ?). Les schémas utilisés semblent parfois compliqués et d'autres excessivement simplistes."

De plus, nous souhaitons souligner que le document de présentation du projet est rédigé par les porteurs de projet (EDF et RTE), sur un ton très rassurant et **montrant le projet et ses impacts sous un jour très favorable**. Ceci a entraîné un biais de méfiance a priori pour certaines personnes : le dossier de présentation est rédigé pour défendre le projet, le maître d'ouvrage a du mal à aborder les points contestables ou les zones d'incertitudes, comme par exemple les risques du projet, les alternatives au projet et notamment l'alternative zéro réacteurs qui n'est quasiment pas développée. Le document paraît donc peu "équilibré", et une partie de notre groupe a donc trouvé qu'il manquait une quantité d'éléments sur les impacts du projet.

Cependant, quelques personnes pensent que c'est aux citoyens et citoyennes qui se questionnent d'aller chercher les informations manquantes ou d'évaluer par leurs propres moyens les conséquences du projet et de s'en faire une opinion. À cette occasion, la CPDP a précisé que des documents complémentaires seront mis à disposition sur le site internet du débat pour permettre aux citoyen.nes de s'informer via différentes sources.

Dans tous les cas, le travail de notre groupe citoyen prend donc ici tout son sens, puisque **l'objectif est de fournir un guide de lecture au grand public pour lui faciliter l'entrée dans le débat, de relever les points qui ont retenu notre attention, et de soulever un certain nombre de questions que nous avons souhaité poser au porteur de projet.**

2. Maintenant, laissons la parole au groupe citoyen :

Ce qu'il faut retenir du projet selon nous :

Relecture du sommaire

Pour rappel, après la présentation des porteurs de projet et de l'équipe du débat (pages 2 à 6) le dossier de présentation du projet est organisé de la manière suivante, telle que décrite dans le sommaire (page 7) :

Le 1er chapitre (p.8 à 29) aborde le contexte du projet et du débat public et notamment :

- Les différents débats publics qui ont eu lieu depuis 2022,
- L'intérêt du nucléaire dans la production énergétique française,
- Le contexte du territoire du Bugey dans lequel le projet s'implanterait,
- Les objectifs du débat public, son déroulement et ses suites.

Le 2ème chapitre (p30 à 49) détaille les caractéristiques techniques du projet :

- Qu'est-ce qu'un réacteur nucléaire EPR2 ?
- Les caractéristiques du site du Bugey,
- Le projet de raccordement au réseau électrique français,
- Les alternatives à ce projet : que pourrait-on faire d'autre ? ou ailleurs ? et si on ne construisait pas ces 2 réacteurs EPR ?
- Les coûts et le calendrier du projet.

Le 3ème chapitre (P50 à 72) aborde les différentes phases du projet :

- Quelles sont les différentes procédures et autorisations à obtenir, et les phases où le public pourrait donner son avis ?
- Quels sont les travaux préparatoires, puis les travaux de construction proprement dits
- Comment démarrerait la mise en service des réacteurs ?

Le 4ème chapitre (p74 à 80) est court, et traite la question du raccordement des réacteurs au réseau de transport et de distribution d'électricité, par l'entreprise RTE.

Le 5ème chapitre (p82 à 112) approfondit le sujet du territoire d'accueil du projet :

- Les risques spécifiques dans un territoire à la fois rural et périurbain, et proche d'une grande métropole,
- Les enjeux environnementaux : eau, biodiversité, paysage, agriculture et consommation de surfaces...
- Les retombées économiques pour le territoire durant les travaux puis l'exploitation,
- La dynamique locale qui accompagne le projet.

Le 6ème chapitre (p116 à 183) regroupe finalement toutes les annexes, documents techniques et complémentaires pour approfondir différentes thématiques.



Voici maintenant les éléments que nous souhaitons mettre en avant, concernant ce que nous avons appris et ce qui nous a intéressé dans ce dossier.

Ce qu'est un réacteur nucléaire EPR2

Nous avons tout d'abord découvert la signification de EPR = Réacteur Pressurisé Européen. Nous ne savions pas tous que la France est engagée dans une stratégie de décarbonation avec un objectif fort à 2050, et que le président de la république préside un "conseil de politique nucléaire".

Nous avons également découvert que le projet EPR a démarré en 2011 et s'étale donc sur un temps très long.

Nous avons également appris qu'EDF a tiré un retour d'expérience important de la construction de l'EPR de Flamanville (situé dans le département de Seine Maritime) qui est en cours de mise en service actuellement, pour la conception et la méthode de construction du projet du Bugey (éléments détaillés en annexe 2). Nous avons trouvé cela à la fois intéressant et rassurant.

Les impacts pour le territoire

Ensuite nous voulons mettre en évidence que ce projet de deux réacteurs nucléaires va avoir **de forts impacts sur le territoire du Bugey** et en changerait profondément le visage, à la fois concernant l'environnement, les logements, les déplacements, les emplois et l'économie, et bien sûr la production énergétique. Il y aurait ainsi de nouvelles infrastructures, des équipements, aménagements, logements, parkings... à construire. Il y aurait également un afflux important de population pour y travailler (chantier ou ensuite) et leurs familles, ce point n'est pas évoqué.

Pour nous, il est essentiel de se soucier en priorité des impacts locaux du projet car le territoire va devoir apporter une contribution importante aux enjeux nationaux et cela doit être reconnu et pris en compte.

Nous avons ainsi appris que l'Ain est le 4ème département industriel français et que la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France. Le projet des 2 EPR du Bugey permettrait de produire l'équivalent de 40% de la consommation électrique actuelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Nous avons compris que le projet du Bugey pourrait participer à la relance de l'industrie, car il aurait de nombreux impacts notamment en termes d'emplois. Et nous avons découvert la place importante du nucléaire dans l'industrie française.

Cependant, concernant les **emplois générés** et nécessaires pour le projet, nous nous sommes également demandés comment ils seraient financés, et comment les personnes seraient formées pour les occuper.

Les étapes du projet et de la construction

Ensuite, nous avons découvert **une grande quantité d'informations** techniques concernant le projet, ce qu'est un EPR et comment il fonctionne. Il est intéressant de découvrir l'intérieur d'une centrale (schéma p34). Nous avons découvert que la construction des 2 EPR nécessiterait de déplacer 8 millions de m³ de matériaux. Le sol argileux est instable et il faudrait le "remplacer" sur 10m de profondeur. Ces volumes seraient réutilisés sur le chantier ensuite. Le planning de construction s'étalerait ainsi jusqu'en 2040.

Nous avons découvert que pour un tel projet, il existe de nombreuses étapes à franchir avec des demandes d'autorisation et une validation à chaque étape. Ce processus nous a montré que l'Etat ne décide pas seul sur un sujet de bien commun de cette importance, qu'il y a des étapes à respecter, et également qu'une stabilité politique est nécessaire sur un temps relativement long pour la conduite de ce type de projets (sans changements de gouvernements trop fréquents).

La sûreté, la sécurité et le temps long

Ensuite, nous avons appris qu'il existe différentes mesures de sécurité et de contrôle sur une centrale nucléaire, comme par exemple la révision décennale. Cependant pour un tel équipement et compte tenu des risques associés, ce délai de 10 ans nous paraît très long (en comparaison on doit faire le contrôle technique de nos voitures tous les 2 ans), et nous trouverions rassurant et justifié de raccourcir cet intervalle entre 2 contrôles approfondis.

Nous avons appris l'existence d'une Force spéciale d'intervention nucléaire (FARN) pour protéger les installations nucléaires.

Nous comprenons également la différence de sens entre "sûreté" des installations (prévention des accidents pouvant arriver pendant l'exploitation) et "sécurité" qui vise à protéger d'actes externes (p67).

Nous avons découvert que le béton du réacteur est conçu pour résister à des séismes. Les EPR2 sont décrits comme les réacteurs les plus sûrs au monde.

Nous avons également découvert que les déchets pouvaient à 96% être retraités : le sujet est donc pris en compte par le porteur de projet. Cependant, nous relevons qu'on ne parle pas en détail de la gestion et de la filière des déchets dans le document, alors que les déchets sont gardés "pour toujours" (échelle de temps extrêmement longue).

Les nombreux acteurs impliqués dans le projet

Nous avons été intéressés de découvrir que ce projet mobilise une quantité importante d'acteurs divers : Région, Départements, acteurs locaux mais également qu'il y a un lien avec la Suisse. On peut comprendre toutes les échelles d'une politique territoriale.

Par exemple, concernant les emplois nécessaires pour le projet, il s'agit de se mobiliser pour aller chercher des ressources et une main d'œuvre à la fois au niveau local mais aussi plus largement.

Ainsi il existe une "Université des métiers du nucléaire" qui inclut tous les métiers et les industriels du secteur, pour développer les compétences et pouvoir répondre aux besoins d'emplois. Le dossier mentionne également le rôle de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et de France Travail. Cependant, le dossier met en avant les formations en alternance, alors que les financements sur ce dispositif viennent d'être réduits par l'État.



L'environnement et l'utilisation de l'eau du Rhône

Et finalement, nous avons été intéressé.e.s de voir que le Rhône et l'environnement étaient souvent cités. Nous avons découvert que les 2 EPR2 du Bugey seraient les premiers à être construits en bord d'un fleuve : est-ce une contrainte de s'implanter au bord du fleuve, ou bien est-ce une nécessité parce qu'on utiliserait l'eau pour refroidir les réacteurs ? Concernant l'environnement, notre groupe note que le porteur de projet devra déposer plusieurs demandes d'autorisation pour son projet : une concernant l'usage de l'eau, ressource naturelle, et une autre concernant la biodiversité (faune et flore) à préserver.

Concernant la prise en compte de l'environnement, nous avons découvert que le projet doit mettre en œuvre une démarche "Eviter - Réduire - Compenser" (ERC) décrite en p.54, et que nous ne connaissions pas, pour réduire son impact environnemental.

Concernant le débat public, nous avons découvert que celui-ci est le 3ème débat après 2 projets similaires (Penly en Normandie et Gravelines dans le Nord).

Ce qui nous a surpris à la lecture du document de présentation du projet :

Les personnes du groupe citoyen qui ont synthétisé les éléments de surprise par rapport au dossier du porteur de projet, ont beaucoup débattu sur la posture à adopter lors de la lecture du document :

- Doit-on prendre ce texte comme "argent comptant", ne pas le questionner ou le remettre en cause ?
- Ou bien au contraire le questionner et chercher les manques et les imprécisions ?



Au final, si nous n'avons pas pu parvenir à un consensus complet sur ce point, nous avons relevé plusieurs éléments de surprise :

- Il y a au final dans le document très peu d'éléments techniques et d'information sur l'impact du projet sur l'environnement,
- Ainsi que sur la population qui vit sur le territoire du projet (santé, pollution, transports, qualité de vie...). Nous lisons qu'il y aurait beaucoup d'impacts positifs pour les communes, mais n'y a-t-il que du positif ?

Le groupe a également relevé qu'il y avait beaucoup de répétitions et d'acronymes dans le dossier, et un certain manque d'illustrations ou d'infographies pour la compréhension d'éléments techniques parfois compliqués. L'information est disponible, mais pas forcément pédagogique.

Ce qui nous a manqué, ce que nous n'avons pas compris et les questions que nous souhaitons transmettre au porteur de projet :

Nous reconnaissons une quantité d'informations importante, la nécessité d'un glossaire pour simplifier la lecture et comprendre des acronymes, , mais nous avons identifié des lacunes, notamment sur les thèmes suivants :



L'opportunité du projet et la stratégie énergétique de la France

Un premier thème de questions concerne l'opportunité du projet : le groupe n'a pas compris pourquoi la France a besoin de produire plus d'électricité, et pourquoi on a besoin de construire de nouveaux EPR alors qu'on entend des discours de sobriété sur la consommation énergétique.

Nous lisons à plusieurs reprises l'expression "mix électrique" mais nous ne comprenons pas à quoi cela correspond et comment et par qui est défini ce "mix".

Quelles sont les prochaines étapes de la stratégie bas carbone, et nucléaire, de la France ?

Aujourd'hui on exporte de l'électricité, est-ce que cette production supplémentaire serait destinée à l'export pour d'autres pays qui ne produisent pas leur électricité ? Aussi, le projet est-il pensé pour nos besoins propres ou dans un aspect "commercial" de vente à l'étranger? Quel serait l'impact du coût du projet sur les factures des consommateurs ?

Le dossier mentionne un développement "significatif" des énergies renouvelables mais quelle serait leur part ? Et est-ce qu'elles ne deviendraient pas plus rentables que le nucléaire, avec l'évolution des technologies ?



Les questions sur la gouvernance du projet

Ce questionnement s'accompagne d'interrogations sur la gouvernance du projet et le circuit de décision, car nous avons compris qu'un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans le projet : qui décide de quoi ? À quel moment ? comment ? On parle par exemple de la Commission Locale d'Information (CLI) p 85 : qui la compose, quel est son poids et son rôle exactement ? Beaucoup d'acteurs sont mentionnés p 86-87, quel est leur rôle et leur poids dans les décisions prises ? On parle ici par exemple de l'Agence de l'Eau, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)...

Nous lisons dans le dossier la forme conditionnelle : "ce projet, s'il voit le jour", alors qu'il nous semble que le projet est déjà décidé (encadré P32 sur la localisation du programme de construction, etc...).

Comment EDF ou l'Etat demandent-ils l'avis des collectivités locales pour un projet tel que celui-ci ?

A quoi correspond la procédure "grand chantier" mentionnée en p112 ? Quels sont les investissements que devront réaliser les collectivités dans cette procédure ?



Nous comprenons qu'il y a un lien stratégique entre l'Etat et EDF, mais est-ce EDF qui a été contacté par l'Etat pour construire ces EPR ? Est-ce que EDF est le seul opérateur nucléaire à être consulté pour la production française ?

Nous lisons dans le dossier que la Suisse aurait un droit de regard sur le projet. Nous comprenons que le fleuve Rhône vient de la Suisse mais nous ne comprenons pas pourquoi et comment la Suisse intervient-elle dans le projet ? Pourquoi la Suisse a-t-elle un pouvoir dans la régulation du débit du Rhône ? Qu'est-ce que les Services Industriels de Genève (SIG) et comment est-il composé ?

Les alternatives au projet et l'avenir des autres centrales

Le dossier ne détaille pas le "scénario zéro" c'est-à-dire, ce qui se passerait si le projet des EPR2 ne se faisait pas.

Est-ce que l'arrivée de ces nouveaux réacteurs entraînerait la fermeture des anciens réacteurs ? et quelle est la durée de vie de la centrale existante du Bugey ? Le document ne parle pas des réacteurs Bugey existants, ni de la centrale de Creys Malville tout à côté. Qu'en est-il de l'avenir de ces sites ?

Est-ce qu'un démantèlement de Bugey est prévu et quand ? Nous comprenons que les réacteurs actuels de Bugey ont démarré en 1972 et 1979, en comptant 60 ans de durée de vie, cela donnerait un démantèlement en 2040 ?

Pourquoi le projet des 2 EPR2 est-il positionné en aval de la centrale existante ?

Les coûts et les financements

Un autre thème de questions concerne le coût et les financements : dans le dossier est indiqué un coût de 15 milliards d'euros environ pour la construction. Quelle vision synthétique de ces coûts et financements ? mais après ? Quel est le coût ensuite ? Est-ce le contribuable qui devra payer ces investissements à travers ses impôts ? Est-ce que ce projet serait rentable au final, en prenant en compte tous les coûts ? Et quel serait le bénéfice écologique/économique pour la région ?

Nous avons également entendu parler du rapport de la Cour des Comptes (semaine du 13 janvier) qui remet en cause les chiffres donnés par EDF et questionne la rentabilité des projets EPR2.

Nous ne comprenons pas comment on peut démarrer un projet de cette ampleur dans un tel flou financier.

Ainsi, pour mieux comprendre, une vision détaillée et précise des coûts et financements pourrait être présentée dans un tableau synthétique.

La sûreté et la prise en compte des risques, les déchets

Pourquoi a-t-on choisi de s'implanter à côté d'une centrale existante ? Sinon, on ne pourrait pas bénéficier des connaissances et de l'expérience ? ou bien y a-t-il une autre raison ?

Proposition :

Nous n'avons pas tout à fait compris la notion de retraitement possible de 96% des déchets : cela va-t-il être vraiment fait ? Cela veut-il dire que le MOX est composé à 96 % de déchets du premier combustible ? Va-t-on privilégier le MOX pour les EPR2? Pour notre compréhension, nous aimerions que soit distingué "retraitement", "recyclage", ce qui relève du MOX et ce que représentent les 4% de déchets.

Qu'est-ce que le projet CIGEO sur les déchets ? Il nous manque des informations précises sur la gestion des déchets nucléaires.

Il existe une zone de Plan Particulier d'Intervention (PPI) mentionné en p84 : comment les populations de cette zone de 20km autour de la centrale sont-elles sensibilisées, consultées, prévenues, en cas de problème ? Pourquoi ce PPI est-il réduit à une zone de 20km alors que les retombées d'un accident nucléaire seraient d'évidence beaucoup plus importantes ?



Nous ne comprenons pas bien le schéma comparatif des niveaux d'exposition à la radioactivité proposé p98 et il ne nous semble pas pertinent : pourquoi comparer une exposition quotidienne aux radiations d'une centrale nucléaire sur un territoire (non choisies) avec une exposition plus rare pour des raisons de santé?

Certains d'entre nous estiment qu'il faudrait "comparer des choses comparables" et que ce n'est pas le cas ici.

Quelle est la place et le rôle de l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection), qui est une autorité indépendante et nous semble essentielle ?

La prise en compte de l'environnement

Ce projet consommerait environ 150 hectares de terres, mais on ne sait pas quel est l'espace disponible au total, pour évaluer si ce chiffre est important ou pas. Le dossier ne donne aucune information sur les terres agricoles autour, et l'impact du projet : l'artificialisation des sols n'est pas du tout évoquée. Pourquoi ce projet est-il prévu ici finalement ?

Qu'en est-il de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) concernant ce projet compte tenu de la forte consommation de surfaces qui serait nécessaire ? Le projet est-il cohérent avec cette loi ? Quels sont les efforts faits par les responsables du projet pour réduire les besoins en surfaces nécessaires ? Quels impacts des dérogations à la ZAN sur l'environnement? quels dangers?

Nous comprenons que les acquisitions foncières ont déjà commencé alors qu'aucune des autorisations nécessaires n'est encore obtenue. Pourquoi ? Et quelles conséquences si le projet ne se faisait pas ?

p52-53 sont détaillées toutes les procédures d'autorisation auxquelles le projet est soumis, nous n'avons pas compris certains termes comme la déclaration d'intérêt public mentionnée à propos de l'acquisition du foncier nécessaire au projet.

Quel est le rôle de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) mentionnée p111 concernant le foncier nécessaire pour le site ?

Concernant le terrain sur lequel seraient construits les réacteurs, on parle de "molasse" et de "dôme de molasse", qu'est-ce que c'est ?

Les chiffres de consommation d'eau du projet ne sont pas clairs et pas clairement mis en contexte, par rapport au débit total du Rhône, aux projections à long terme notamment. Par exemple, certains volumes sont annoncés en m³/secondes, d'autres en millions de m³/ an, cela rend la compréhension très difficile. Si nous avons bien compris, les 2 m³/secondes perdus par évaporation correspondent à environ 63 millions de m³/an, ce qui est considérable et doit être mis en lien avec la disparition des glaciers alimentant le Rhône, possiblement en 2100.

Le groupe questionne également l'utilisation de la nappe phréatique en cas de besoin : une autre solution est-elle possible, qui permettrait de préserver cette ressource ?

Les deux réacteurs nucléaires seraient mis en service en 2040 et exploités 60 ans, ce qui nous mènerait en 2100, alors que le climat aura profondément changé, et les glaciers disparu. Et si les centrales sont exploitées plus longtemps ? Sur quelles expertises s'appuient les projections d'évolution du climat sur le temps long ?

Pourrait-on expliciter cette échéance de 2100 et ce qu'il se passera après : que deviendra la centrale au moment où on devra la démanteler ? Quelle projection du devenir du site et le devenir professionnel des activités ?



Que deviendra ce chantier lorsqu'il s'agira de démanteler la centrale ? Cette question est essentielle et nous semble nécessaire à prendre en compte dès la présentation du projet.

Concernant les risques environnementaux, nous ne trouvons pas d'information sur la baisse du niveau du Rhône, alors qu'à l'inverse les risques d'inondations sont pris en compte.

Il n'y a aucune information sur la pollution lumineuse ou sonore au moment du chantier ou ensuite à la mise en service des futurs EPR2, qu'en est-il ?

Le contexte et les différentes zones écologiques autour du site sont mentionnées (p93-95) mais on semble sous-entendre que le projet n'aurait que peu d'impact, et nous souhaitons en savoir plus. Par exemple, la démarche de préservation de la biodiversité menée par le site nucléaire du Bugey nous semble de petite ampleur (4,5 hectares de zones humides restaurées, nichoirs et ruches sur le site) au regard de l'ampleur du projet nucléaire actuel et futur.

On apprend p86 qu'il y a eu précédemment un projet de barrage au même endroit (projet Rhonergia) qui a été abandonné, pourquoi ?

Concernant la surveillance environnementale du site du Bugey (p93), le dossier mentionne des normes ISO à respecter et nous aimerions en savoir plus.

Le groupe citoyen fait part de son inquiétude par rapport à la protection de l'environnement et a également besoin de mieux comprendre les dérogations potentielles que pourrait obtenir la future centrale : sous quelles conditions seraient-elles accordées ? Quelles sont ces dérogations ?

Les autres questions sur les chiffres et les aspects techniques

Il est dit p16 que la production d'un kilowattheure d'électricité nucléaire émet 4g de CO2 mais nous n'avons pas compris comment ce chiffre est calculé, et qu'est-ce qu'il prend en compte ?

Pourquoi dit-on qu'un réacteur EPR est "pilotable" ? Nous lisons (p37) qu'un réacteur nucléaire peut passer de 20% à 100% de sa puissance en 30mn et inversement, nous aimerions savoir comment ça fonctionne ?

Quelle est la différence entre un réacteur EPR et un EPR2 ? Y a-t-il déjà des EPR2 en fonctionnement ?

Pourquoi dit-on dans le dossier qu'il est souhaitable de standardiser ou répliquer les modèles de centrales EPR2 ?

p18 il est dit que la filière nucléaire pourrait créer 100.000 emplois à plein temps en 10 ans, comment ce chiffre peut-il être mieux justifié ?



Retrouvez toutes les informations sur notre site

(actualités, agenda, publications...)

<https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>